FICHE DE CONSTITUTION DE BUREAU

Fichier Départemental pour l'année scolaire 2011/2012

Art 8 règlement intérieur CPE
A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 31/10/2011

Identification de l'établissement scolaire :

Maternelle ☐ Elémentaire ☐ Collège ☐ Lycée ☐

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Code du CPE | 1 | 3 | | | | |

Les adhérents du CPE, réunis en Assemblée Générale statutaire ont procédé à l'élection du bureau le : / /2011

Fonction	Nom et Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Téléphone et **Adresse mail**	Signature	Si adhésion au sein d'un autre CPE, préciser lequel
Président(e) *							
Secrétaire *							
Trésorier(e) *							

*** ces 3 postes doivent être obligatoirement pourvus**

PRESSE : Le Président, le Secrétaire et le Trésorier reçoivent gratuitement le « Notre Ecole » et la "Revue des Parents".

Fonction	Nom et Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Téléphone et **Adresse mail**	Signature	Si adhésion au sein d'un autre CPE, préciser lequel
Vice Président(e)							
Vice Président(e)							
Secrétaire Adjoint(e)							
Trésorier(e) Adjoint(e)							

Enregistrement du CPE : Le fichier informatique ne peut valider la responsabilité des membres que s'ils sont à jour de leur cotisation.

Joindre à ce document les bulletins d'adhésion et le règlement des personnes y figurant

Il est statutairement indispensable que tout parent agissant au nom de la FCPE dans les différentes instances de l'établissement, soit adhérent. C'est la FCPE qui mandate tout parent pour la représenter aux élections des conseils d'administration ou des conseils d'école et dans les conseils de classe … Nul ne peut être mandaté s'il n'est pas membre de l'association, donc adhérent.

Les CPE pourront désigner un Correspondant Communication

Nom Prénom : .....

Adresse mail : .....

un Correspondant Difficultés Scolaire

Nom Prénom : .....

Adresse mail : .....

(ces deux personnes ne font pas parti du bureau)

Fait à : le : / /

Le Président du CPE

* signature obligatoire du Président

COMPTE BANCAIRE

Compte N° :

.....

Ont droit à la signature :

1 Le Président du CDPE 13

2 .....

3 .....

Art 9 règlement intérieur d'un CPE

au 31/10/11 les mandataires des bureaux non déclarés ne seront plus mandatés sur les comptes bancaires